la cgt retraités

ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Un PLFSS en trompe l'œil

L'automne est arrivé à grand coup de communication sur un PLFSS[1] hors norme. Enfin, la Sécu ne serait plus en déficit. Du jamais vu depuis des décennies. Selon *Le Figaro*, c'est « un budget social »!

Mais que nous cache-t-on? Un calcul bancal ou un tour de passe-passe? Peut-être les deux. La tactique est de bouleverser le financement de la Sécu, sans que les patrons ne déboursent un euro et faire payer la note aux salariés actifs et aux retraités.

Encore une fois, les employeurs sont bien soignés, le CICE[2] se transforme en une aide pérenne à hauteur de 20 milliards d'euros. Et on nous vend une hausse de salaires de 200 € par an, pour un salarié au Smic. Le tour est joué avec un bon coup de rabot sur les cotisations maladie et chômage. De plus, les heures supplémentaires seraient exonérées de charges. Ainsi, le manque à gagner pour la sécu serait de 600 millions euros. Coup double pour les patrons; ils n'ont plus à augmenter les salaires. Et pourquoi ne pas supprimer les négociations salariales et les 35h, temps qu'on y est?

Notre cher président vient de déclarer: « On a demandé des efforts aux retraités, il faut arrêter de les emmerder. » Ceci dit, ils restent une cible privilégiée. Après les avoir mis en ligne de mire pendant plusieurs mois, les traitant de nantis égoïstes, Macron, au plus bas dans les sondages, essaie d'apaiser les esprits. Sauf que les anciens n'ont pas la mémoire courte et ça laissera indéniablement des traces.

Et ce n'est pas fini ! La hausse de la CSG qui pousse aussi vite que le bambou (4,4 milliards de surplus en 2018), la maigre augmentation des APL, des allocations familiales et des pensions de 0,3 % en 2019 et 2020, en dessous de l'inflation, rapporteront 2,3 milliards d'euros, avec une nouvelle baisse du pouvoir d'achat. Plus inquiétant, les retraites se transformeraient en prestations sociales.

Plutôt malins nos gouvernants, pour atténuer le mécontentement, ils accordent une faveur à 300 000 retraités de plus, qui seront exonérés de la hausse de la CSG, sur les 16,1 millions qui touchent une pension. Le compte n'y est pas.

L'arnaque continue avec l'impôt sur les revenus, des millions d'euros seront récupérés par anticipation. Comment? Le prélèvement à la source de l'impôt sera retenu pour une grande partie des retraités le 9 janvier 2019, c'est-à-dire sur la pension de décembre. Joli tour de passe-passe qui aurait pu passer inaperçu. Sauf que les retraités ne sont pas nés de la dernière pluie.

Sans compter que le pouvoir d'achat va encore chuter avec la hausse du prix du carburant, du fuel, de l'électricité, des mutuelles et autres produits de première nécessité.

Les grands principes de solidarité entre les générations sont en danger. Plus que jamais, la lutte est d'actualité. Des milliers de pétitions ont été remises à l'Assemblée nationale, le 3 octobre dernier. La colère des retraités grandit, elle doit s'exprimer encore plus fort dans nos cortèges des 9 et 18 octobre.

PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

SOMMAIRE

ÉDITO : UN PLFSS EN TROMPE L'ŒIL

EHPAD : LE GOUVERNEMENT PREND DES ENGAGEMENTS p. 2

RÉVERSION : PENSIONS DE RÉVERSION ET POLITIQUE FAMILIALE p. 4

INFOS ET BRÈVES p. 6

PASCALE TERRAT
MEMBRE DU BUREAU
DE L'UCR-CGT

N° 261 OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2018 - Trimestriel - Prix : 2,50 € - ISSN 0248-0026

EHPAD

Le gouvernement prend des engagements

La mobilisation conjointe des salariés des Ephad et des retraités permet des avancées.

Agnès Buzyn a présenté la feuille de route du gouvernement pour relever le défi du vieillissement à court et moyen terme, en clôture des premières rencontres nationales entre l'assemblée des départements de France et la CNSA, le 30 mai 2018.

Pour faire face aux besoins et attentes des personnes, de leur famille et des professionnels du secteur et repenser la façon dont les personnes âgées sont accompagnées et intégrées à la société, la ministre des Solidarités et de la Santé a privilégié une double approche incluant des mesures immédiates pour améliorer la qualité de vie et l'ouverture d'une réflexion associant l'ensemble des acteurs et la société, pour anticiper et répondre au défi du vieillissement et de la perte d'autonomie.

FINANCEMENT DE LA PRÉVENTION

La priorité est donnée au renforcement de la prévention, à domicile comme en établissement, pour permettre à la population de vivre sans incapacité, le plus longtemps possible. 15 millions d'euros seront alloués, en 2018, pour le financement de plans de prévention en Ehpad, pilotés par les ARS. Ces moyens seront portés à 30 millions d'euros à partir de 2019 et financés par l'Assurance maladie.

100 millions d'euros seront consacrés, en 2019 et 2020, à la refonte du mode de financement de l'aide à domicile pour améliorer la qualité des services, les rendre accessibles à tous et recruter du personnel.

SOUTIEN AUX AIDANTS

Le gouvernement s'engage à déployer un plan global de soutien aux aidants qui permette, notamment, le développement de solutions de répit adaptées aux besoins, le développement de l'accueil de jour et l'amélioration de l'articulation entre vie professionnelle et soutien aux personnes âgées.

Des enquêtes de satisfaction vont être conduites par la HAS (Haute Autorité de santé) dans les établissements pour personnes âgées et diffusées dès 2019, afin de mieux définir les actions prioritaires à mener.

Le 30 janvier 2018, ici à Limoges, les personnels des Ehpad se mobilisent.

© Allaoua

Le 15 mars, ici à Paris, les retraités et les personnels des Ehpad se regroupent dans les rues de France, et ça paie.

FINANCEMENT DES EHPAD

Pour répondre aux besoins croissants en soins et aux attentes des professionnels du secteur, des mesures immédiates sont nécessaires avec des crédits supplémentaires mobilisés dès 2018 à cet effet. Les Ehpad recevront 360 millions d'euros supplémentaires de 2019 à 2021, pour recruter des personnels soignants. Le ministère s'engage, en outre, à ce que la réforme de la tarification des Ehpad ne conduise à aucune baisse des dotations, ni en soins, ni en moyens relatifs à la dépendance, pour 2018 et 2019 et gèle le décret pendant cette période, reoctroyant 200 millions d'euros par an aux Ehpad.

PRÉSENCE MÉDICALE EN EHPAD

Pour renforcer la présence médicale de nuit et réduire les hospitalisations d'urgences évitables, la présence d'infirmiers de nuit dans les Ehpad sera obligatoire d'ici à 2020, grâce à une enveloppe de 36 millions d'euros (28 millions avaient été actés dans la LFSS). La télémédecine en Ehpad sera généralisée, afin de limiter les déplacements et d'améliorer la qualité du suivi médical, en particulier dans les zones à faible présence médicale, une mesure chiffrée à 40 millions d'euros sur cinq ans.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Enfin, 1 000 places d'hébergement temporaire en Ehpad, pour les personnes sortant d'hospitalisation, seront financées à hauteur de 15 millions d'euros par l'Assurance maladie dès 2019. L'objectif est de réduire les durées d'hospitalisation et de faciliter le retour à domicile des personnes, tout en les maintenant dans un environnement sécurisé avec la présence de soignants.

D'autres mesures visent à soutenir les professionnels travaillant auprès des personnes âgées. La ministre souhaite, à la fois, agir sur la qualité de vie au travail en établissement comme à domicile et adapter leurs formations. Tous les financements nouveaux vont être inscrits dans le PLFSS 2019, a précisé Agnès Buzyn.

LA CONCERTATION DANS UN SECOND TEMPS

Second volet, l'annonce du lancement d'une concertation et d'un débat public associant l'ensemble des acteurs et des citoyens, organisés aux niveaux national et territorial, devant aboutir à des propositions sur les grands enjeux : quel socle de biens et de services faut-il garantir à nos aînés ? Qui doit payer quoi ? Qui sera le pilote ?

L'ACTION A PAYÉ

Le coût global de ces mesures représente 756 millions d'euros. Il est à mettre au crédit des actions engagées par les personnels des Ehpad, les 30 janvier et 15 mars 2018, avec les retraités le 15 mars. Cela démontre qu'il est possible de faire reculer le gouvernement dans le cadre des mobilisations, lorsqu'elles sont massives.

Dans le même temps où nous constatons des avancées, de nouveaux coups sont annoncés par le gouvernement à l'encontre des salariés et retraités.

En premier lieu, avec l'annonce d'une nouvelle journée de solidarité à l'encontre des salariés pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie. Après avoir fait les poches des retraités, le gouvernement envisage de sabrer les jours de repos des salariés… Pourquoi les travailleurs devraient-ils, encore une fois, être les dindons de la farce ? Cette mesure avait été largement contestée, à l'époque, entraînant des mobilisations.

En tout état de cause, la CGT réaffirme que la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, fait partie des risques qui doivent être couverts par la branche maladie de notre Sécurité sociale.

Nous récusons donc la deuxième idée du gouvernement qui veut instaurer une branche supplémentaire de la Sécurité sociale pour couvrir la perte d'autonomie, offrant de fait cette couverture aux assurances privées qui n'attendent que ça.

RESTONS VIGILANTS

Face à ces enjeux lourds, nous devons maintenir la mobilisation dans le cadre de la loi de financement de la sécu pour 2019 avec de nouvelles initiatives.

De même d'autres projets néfastes sont en réflexion pour être intégrés à la LFSS 2019 :

- la remise en cause des prestations sociales pour trouver des économies budgétaires,
- le déremboursement de médicaments anti Alzheimer et de l'homéopathie.

Les moyens existants pour satisfaire nos exigences :

- 35 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales faites aux entreprises,
- 27 milliards d'euros du CICE perçus surtout par les grosses entreprises et qui n'ont pas réduit le chômage de masse,
- 6 milliards d'euros pour le crédit impôt recherche, là aussi pour les grosses entreprises et pourtant la recherche est en pleine déconfiture,
- 5 milliards d'euros rendus aux très riches dans le cadre de la réforme de l'impôt de la fortune.

Ces 4 éléments représentent 73 milliards d'euros et encore, ce n'est qu'une partie des 230 milliards d'euros d'argent public octroyés aux entreprises chaque année.

Daniel Blache

RÉVERSION

Pension de réversion et politique familiale

Dans les projets gouvernementaux, avec la casse des acquis sociaux, ont trouve la remise en cause de la pension de réversion !

Les politiques gouvernementales ont toutes la même finalité : comment réduire les acquis sociaux ? Comment accroître le champ du libéralisme ? Dans ce contexte toute protection est jugée nocive car elle serait un frein à l'initiative personnelle, mais il s'agit dans le même temps d'accroître la part du grand capital.

Les pensions de réversion n'y échappent pas, au prétexte que le social constitue une dépense exorbitante. Le gouvernement, dont l'objectif est de remettre en cause la part des pensions dans le PIB, étudie actuellement des pistes pour les réduire. Le coût des pensions de réversion représente environ 36 milliards d'euros.

Alors, des propos idéologiques fallacieux sont tenus : trop cher, ringard, inadapté, aujourd'hui les femmes travaillent etc.

Environ 90 % des femmes sont concernées par les pensions de réversion, alors que leur vie professionnelle est souvent faite de mi-temps, de non accès aux postes de responsabilité, de salaires inférieurs à ceux des hommes, de maternité etc. Les propos tenus ont pour objectif de gommer la condition des femmes dans la vie professionnelle. Ils occultent, aussi, le fait que la pension de réversion concerne aujourd'hui également les hommes.

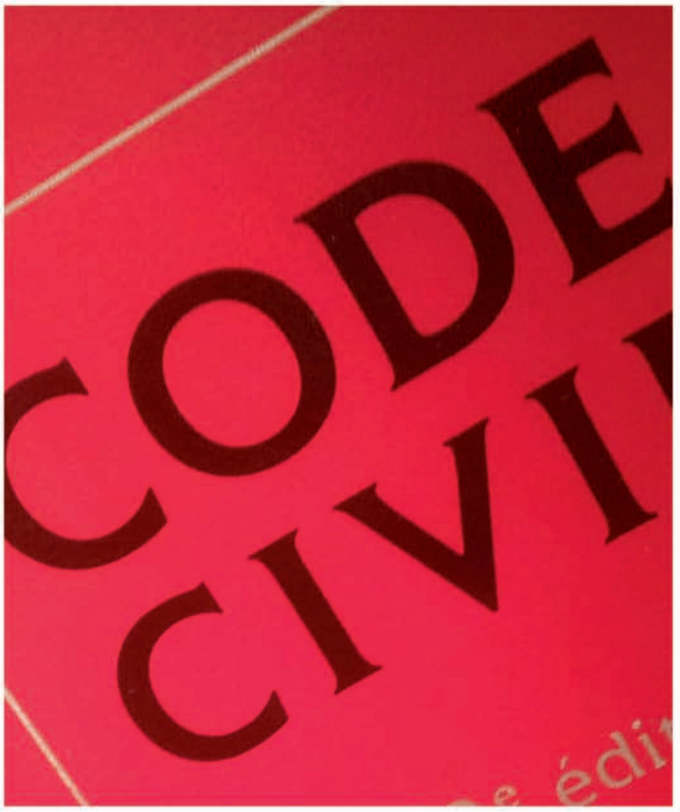

LA PENSION DE RÉVERSION EXIGE DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION DEUX NIVEAUX QUI STRUCTURENT LA SOCIÉTÉ.

1- La société civile

La pension de réversion pose un problème juridique. Elle constitue un des pendants du mariage. Ce dernier est un contrat au terme duquel, quelque que soit sa forme, les époux s'engagent à se porter assistance l'un à l'autre. Il a donc pour objet, non seulement d'organiser les obligations personnelles, matérielles et patrimoniales des époux pendant la durée de leur union, mais également d'assurer la protection de la famille. Cette réciprocité s'exerce autant sur les dettes que sur les revenus. Ainsi, le couple peut assurer le bien être de sa famille comme de lui-même. Le mariage, que certains revendiquent comme une valeur constitutive de la société, ne peut retenir uniquement les pertes. Tout contrat civil ou commercial est un engagement sur les pertes, les revenus, les bénéfices. Rompre cet équilibre équivaut à supprimer la notion même de mariage. En ce cas, il s'agit d'un autre modèle de société et il faut alors clairement l'énoncer. En droit, le contrat est le principal acte juridique qui fonde la théorie des obligations.

Concernant les personnes pacsées ou ayant vécu en concubinage et malgré l'exigence de nombreuses organisations syndicales, politiques, associatives, le Médiateur de la république, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), seuls les conjoints mariés survivants, au sens juridique du terme, bénéficient de la réversion.

> *« Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance. »*
>
> Extraits du code civil - Art 212

2- La Sécurité sociale

- La pension de réversion est un acquis social. À l'origine, elle ne concernait que les veuves, puis elle s'est étendue aux deux conjoints. Elle signifie que les époux ne doivent pas perdre les ressources du foyer, si l'un des deux vient à disparaître. Il s'agit d'une protection, c'est la raison pour laquelle, elle s'inscrit dans le cadre de la Sécurité sociale.
- Remettre en cause les pensions de réversion consiste à nier la réalité sociale. Aujourd'hui, toute vie professionnelle est constituée de temps partiels imposés aux femmes, de périodes de chômage pour les hommes comme pour les femmes, d'arrêts de travail pour élever les enfants, également si l'un des enfants souffre d'une longue maladie ou d'une maladie invalidante. La pension de réversion permet de limiter les pertes de revenus et n'est en aucun cas un privilège ringard.
- Cela est d'autant plus inquiétant que ces débats sur l'actualité de la pension de réversion sont à mettre en lien avec la casse de la politique familiale, comme la suppression, par Sarkozy en 2008, de la demi-part pour la majorité des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant pour le calcul de l'impôt sur le revenu, la mise sous condition de ressources des allocations familiales, la fiscalisation du supplément familial. Une politique familiale qui, de Sarkozy à Macron, n'a fait que dériver, tant dans son financement que dans ses effets.

AVEC LE RÉGIME À VENIR, LES POINTS QUI SONT PERSONNELS ET INDIVIDUELS PEUVENT-ILS ÊTRE REVERSÉS AU CONJOINT SURVIVANT?

Si la casse des solidarités n'est pas née d'aujourd'hui, la politique de Macron vise à saper toutes les solidarités, pour arriver à l'individualisation la plus extrême. Elle repose sur le postulat d'un individu soustrait aux déterminisme sociaux. Cette représentation de l'homme est des plus discutables, car l'homme ne saurait être imperméable à la société dans laquelle il vit. Ce discours essentiellement idéologique justifie la volonté de changements que le pouvoir veut imposer à la société.

VERS LE TRIOMPHE DE L'INDIVIDUALISME?

Ainsi, petit à petit, on voit se mettre en place une atomisation de la société dans laquelle les individus seront en concurrence les uns avec les autres et seront les seuls responsables de leur situation. Toute idée de solidarité est bafouée et cet homme nouveau est un homme qui n'a pas d'histoire, vivant uniquement dans le présent, considéré comme une excroissance par rapport à son milieu. Les contrats, comme le contrat de mariage ou de travail, peuvent être dénoncés dès qu'une puissance (l'État, la concurrence internationale…) aura, au terme d'un calcul, estimé qu'il est une entrave à cette concurrence. L'ultra libéralisme qui crée la loi réduit l'État à un moyen pour ses propres fins et se met en place dans toutes les sphères de la société.

Jean-Pierre Floret

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

12,50 €
*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Abonnez-vous !

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Nom et prénom : ----------

Adresse : ----------

Dernière profession : ----------

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (12,50 €) à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex*

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ■

Vie nouvelle se projette sur l'avenir !

" C'est le moment de le faire connaître "

www.ucr.cgt.fr

Ça se passe à l'Hôpital

À l'hôpital, un patient sur vingt est victime d'une maladie nosocomiale. Parmi les pathologies contractées lors d'une hospitalisation, les infections urinaires sont les plus fréquentes, suivies de celle des zones opérées (qui augmentent) et des pneumonies. L'étude précise aussi que ces infections concernent surtout les services de réanimation où l'on trouve les malades les plus vulnérables et les dispositifs de soins les plus invasifs.

Réversion

4,4 millions de personnes bénéficient, selon les statistiques de 2016, d'une pension de réversion. 89 % de ces bénéficiaires sont des femmes. Cette pension corrige, en partie, les inégalités de retraite très forte entre hommes et femmes, en raison de carrière plus courte et de salaires plus faibles. Pour les femmes, elle s'élève en moyenne à 600 €.

Une réelle différence entre maisons de retraite privées et publiques

Il existe trois statuts juridiques pour chaque établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) : maisons de retraites privées commerciales (31 %), maisons de retraites privées non lucratives (25 %), maisons de retraite publiques (44 %).

Les tarifs sont différents entre public et privé et il est plus difficile de trouver des places dans des établissements publics. Selon la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), une personne retraitée doit dépenser entre 39 à 54 € par jour pour une maison de retraite publique ou 60 € pour une maison de retraite privée. La situation géographique de l'Ehpad peut également alourdir la facture.

INFOS - BREVES

Logements parisiens

À Paris, le prix du mètre carré dépasse les 10 000 € dans près d'un arrondissement sur deux (9/20 pour être précis). En un an, le prix moyen du mètre carré dans la capitale a grimpé de 7,3 %.

Paris est devenu le premier marché des formes de location meublée de courte durée ; Airbnb revendiquant 65 000 logements actifs. Un record dont la ville se serait bien passée. La transformation de logements en hôtels clandestins par des professionnels de la location saisonnière renforce la pénurie de logements et contribue à la hausse des loyers. L'Insee a publié, fin 2017, que la capitale a perdu près de 40 000 habitants en cinq ans. Une des causes est que les classes moyennes ne peuvent plus se loger dans la capitale et sont contraintes de s'éloigner.

Dématérialisation des services publiques

La révolution numérique envahit tout : allocation, impôts, santé… Les guichets des administrations sont remplacés par des démarches 100 % en ligne. Le risque est de créer une nouvelle forme d'exclusion pour les personnes n'ayant pas d'ordinateur ou ne sachant pas utiliser Internet.

Pour beaucoup la dématérialisation facilite la vie : démarches plus rapides, simplifiées, mais cette dématérialisation des services publics a oublié l'informel qui se glissait dans les procédures, par exemple une discussion avec le guichetier, l'aide sur les cas particuliers etc. Il y a de moins en moins d'humain.

Plusieurs administrations et associations ont mis en place un accompagnement pour les personnes ayant des difficultés à accomplir leurs démarches en ligne. On peut trouver, par exemple, les maisons des services publics (MSP), les espaces publics numériques (EPN), les 500 délégués du défenseur des droits, les points relais CAF, les mairies, les centres des impôts, les préfectures.

À côté des sites officiels en ligne, des escrocs tentent d'abuser de la crédulité des internautes les moins bien informés. Les personnes âgées en sont les premières victimes.

Réserves de la Protection sociale

Le débat s'échauffe sur l'utilisation des réserves constituées par plusieurs régimes de retraite. Agirc, Arrco : 70,8 milliards d'euros. Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales : 21,8 milliards d'euros. Régimes complémentaires des indépendants : 16,4 milliards d'euros. Autres régimes : 19,9 milliards d'euros. Fonds de réserve des retraites : 36 milliards d'euros.

Total : 164,9 milliards d'euros. Cela peut aiguiser les appétits.

Article *des Échos*

Personnes âgées : un glossaire utile

Sur le portail du ministère de la Santé et sur celui de la CNSA, vous pouvez trouver tout un ensemble de réponses à vos questions, comme par exemple, un glossaire qui vous explique tous les termes employés. À consulter sur : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/glossaire/a

Le Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches : *www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/*

Se former en ligne pour éviter les chutes

Un tiers des plus de 65 ans et un octogénaire sur deux ont un risque de chute dont les conséquences peuvent être graves (9 000 décès par an). Un outil de formation en ligne invite à découvrir les risques et les parades. Piloté par l'Agence régionale de santé de l'Ile-de-France, cette formation gratuite, accessible, est destinée autant aux professionnels de santé qu'aux personnes fragilisées et leurs proches aidants.

« Parce que la chute n'est pas une fatalité, mais un enjeu individuel et collectif », insiste le Pr Puisieux du CHU de Lille.

Par des vidéos courtes où les professionnels de santé partagent leurs savoirs, leurs conseils, par des textes, des brochures, des jeux (comme le jeu de carte sur des idées reçues sur la contention en cas de risque de chute), par des quizz... Ce cours en ligne balaye les éléments clés pour prendre conscience de l'importance d'éviter les chutes. Voir : *www.iledefrance.ars.sante.fr/mooc-chute-eviter-les-chutes-graves-chez-les-personnes-agees*

INFOS - BREVES

École

De plus en plus de fonds d'investissement placent leur argent dans des écoles privées françaises dont les enseignants restent rémunérés par l'éducation nationale.

Si l'association avec l'État présente des avantages, elle impose aussi certaines règles qui interdisent, par exemple, de dispenser les cours dans une autre langue que le français. C'est pourquoi, certains établissements privilégient le développement de classes en contrat non subventionné, mais plus lucratives. Comme par exemple l'école l'élémentaire bilingue de La Jonchère dans les Yvelines ou bien l'école anglophone Victor Hugo dans le 15e arrondissement qui propose pour 21 990 € par an le programme du baccalauréat international.

Interrogé sur l'existence de lycées privés sous contrat d'association avec l'État appartenant à des fonds de pension américains, le cabinet du ministre de l'Éducation nationale répond que cela ne pose aucun problème tant que l'étanchéité est respectée entre les subventions et les actionnaires.

Article *du monde diplomatique* septembre 2018

Vers la fin du téléphone fixe

Source Xphere

L'opérateur Orange, ex-France Télécom, prépare la fin de son réseau téléphonique terrestre pour 2021. Près de 13 millions de lignes fixes, qui ne passent pas par Internet pour téléphoner, sont concernées par l'arrêt de la technologie pour réseau téléphonique commuté (RTC). Pour avoir une ligne téléphonique fixe, il faudra s'équiper d'une box ADSL qui se connectera entre le combiné et la prise murale ou passer à la fibre.

La mission présidée par Paul Champsaur recommande la création d'un statut de « zone fibrée ». Dès lors qu'une commune y accédera, ce sera le signal d'extinction du cuivre sur cette zone. Une façon efficace d'inciter les consommateurs à changer d'abonnement. L'État a, d'ores et déjà, promis de veiller à ce que les conditions financières soient équitables pour les consommateurs.

la cgt retraités
ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités
Origine du papier : Autriche. Certification de fibres utilisées : PEFC. Taux de fibres recyclées : 17 %. Eutrophisation : Ptot 0,007 kg/tonne de papier.
Bulletin d'information trimestriel de l'Union confédérale des retraités CGT
Directeur de publication : François Thiery-Cherrier - Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Floret - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 70 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0622 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026 Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50

Ce qui est essentiel pour moi c'est de pouvoir préparer l'avenir sereinement.

Avec la Macif à mes côtés je peux optimiser mon budget et préparer la transmission de mon patrimoine aux meilleures conditions. Je peux bénéficier d'une complémentaire santé adaptée à mes besoins et d'une prévoyance préservant mon entourage en cas de décès ou de perte d'autonomie. Grâce à la Macif, je peux disposer d'une assistance dans tous mes déplacements ainsi que de réductions pour mes loisirs.

Téléchargez l'appli mobile Macif

Disponible sur App Store | DISPONIBLE SUR Google Play

Découvrez nos offres en point d'accueil Macif ou sur macif.fr - Soumis à conditions.

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

Les contrats Santé et Prévoyance sont assurés par des mutuelles régies par le Livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.

Les services bancaires proposés par la Macif sont des produits Socram Banque - Société anonyme au capital de 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

Les contrats d'épargne assurance-vie sont gérés par MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de SOCRAM BANQUE. N°ORIAS 13005670 (www.orias.fr)